

Communiqué de presse :

Les médecins et les équipes soignantes des Urgences du CHU de Dijon, réunis en Comité de Défense des Urgences, font part de leur état de grande souffrance physique et psychique du fait de l'impossibilité récurrente à exercer leurs professions respectives dans des conditions décentes et sécuritaires. Nous avons déjà alerté la Direction du CHU de Dijon, au mois de mars 2018, au sujet de la situation très préoccupante du Service des Urgences de notre établissement. Depuis, aucune des promesses faites par la Direction n'a été mise en place et nous déplorons même une nouvelle dégradation des conditions de travail avec mise en danger des patients et des soignants.

Dernièrement, nous avons été confrontés à des situations inacceptables, conséquences de la gestion non réglementaire par l'administration du mouvement de grève des médecins non urgentistes participant à la garde des urgences. Le médecin urgentiste, en poste le samedi 30/06/2018 en journée n'a eu aucune relève et découvre au pied levé qu'aucun médecin ne sera présent pour assurer la permanence des soins au secteur long pour la nuit (secteur dont les patients fragiles et parfois âgés nécessitent une prise en charge prolongée). La direction avait proposé d'obtenir un renfort par l'un des deux médecins du centre d'appels des urgences ; La charge de travail au centre 15 fut particulièrement tendue entre 19h et minuit avec 260 dossiers, l'absence n'a donc pu être comblée par cette solution. Par conséquent, le secteur long des urgences a dû être « fermé » à partir de 23h pour le reste de la nuit, rendant le délai avant un premier contact médical dangereusement long et au-delà de toute recommandation. Plusieurs patients sont partis sans attendre d'être vus par un médecin. Les 2 urgentistes ayant travaillé cette nuit, se retrouvant devant le fait accompli, sans autre possibilité que de fonctionner à 2 médecins au lieu de 3, avec tous les risques et les conséquences délétères pour les patients.

A ces événements récents s'ajoute la dégradation constante des conditions de travail au SAMU : la récupération des appels d'urgence au 15 de la Nièvre au pied levé a provoqué des difficultés majeures, en particulier des délais de décroché longs, en inadéquation avec l'urgence de certaines interventions. Il apparaît fort probable que cette situation se renouvelle pendant l'été alors que les effectifs des opérateurs téléphoniques et des médecins ne permettent pas de répondre en garantissant la sécurité des patients. De plus, les ambulances privées étant actuellement en grève, les carences de véhicules font que les médecins régulateurs se retrouvent face à des situations dans lesquelles ils doivent envoyer une ambulance de réanimation qui risque de manquer sur une urgence vitale. En outre, le manque d'acteurs en amont du Service des Urgences : l'absence de garde médicale dans de nombreux secteurs (Auxonne, Genlis...), les difficultés de SOS médecins/SOS 21 qui ne peuvent assurer des visites dans un délai compatible avec une prise en charge des patients en toute sécurité, imposent, là encore, souvent le déclenchement d'une ambulance de réanimation sur le Service d'Urgences déjà saturé.

Ces différents faits mettent en péril la sécurité des patients pris en charge et leur accessibilité à des soins de qualité dans des délais raisonnables et compatibles avec leur état. Les équipes soignantes des urgences sont à bout et ne peuvent plus travailler dans ces conditions précaires. La sécurité des prises en charge des patients consultant au Service d'Urgences ou appelant le SAMU / Centre 15 n'est clairement plus garantie. Nous refusons d'être tenus pour responsables de la maltraitance de nos patients (attendant des heures sur un brancard un lit d'hospitalisation, n'ayant aucun repas durant leur passage aux urgences...) ou d'erreurs médicales résultant des conditions de travail déplorables précitées. Nous ne voulons plus mettre en jeu notre santé pour garantir la sécurité des soins face au manque d'action et de moyens de la Direction du CHU sur ces problèmes récurrents. Pendant de nombreux mois, et dans l'attente de la réalisation concrète des promesses de la direction (certaines rappelées en annexe ci-après), les équipes des urgences ont continué à travailler malgré la fatigue, les difficultés et la pression constante, afin de ne pas en faire pâtir les patients. Mais à ce jour, les équipes des urgences ne sont plus en capacité de continuer dans cet état, tant physiquement que moralement.

Ainsi, devant la non-consideration de nos requêtes de mars 2018, et les difficultés croissantes qui s'annoncent pour l'été (plus d'une centaine de fermetures de lits sur juillet-août, congés estivaux), nous sommes contraints d'envisager des actions fortes dans les prochains jours. Les promesses de la Direction doivent être tenues. Dans le cas contraire, nous sommes déterminés à faire usage de tous les moyens à notre disposition pour inciter la Direction à nous écouter et agir pour la sécurité de nos patients et la santé des équipes du service des urgences.

Pour le Comité de Défense des Urgences,

le syndicat CGT du CHU

Eric Buisson



Annexe :

Rappel de quelques engagements pris par la Direction lors des discussions du 09 Mars 2018

- Réserver quotidiennement 20 lits au profit des patients des urgences

À ce jour, cette promesse de lits n'est toujours pas appliquée

- Déclencher l'Hôpital En Tension (HET) et prendre les mesures appropriées au Service d'Urgences (notamment rappel de renfort : un(e) IDE, un(e) AS et un(e) agent administratif) lorsque le nombre de lits atteint 10 patients depuis plus de 6h (alors que le nombre de lit maximum stipulé dans le règlement est de 5).

À ce jour, l'HET n'a pas été déclenché alors que ce quota de 10 patients est quotidiennement dépassé

- ... et bien d'autres.

SYNDICAT CGT
CHU DE DIJON
1 Bd Jeanne d'Arc - BP 77908
21079 DIJON Cedex
Tél. 03 80 29 34 88 ou le 07 81 13 69 72
syndicat.cgt@chu-dijon.fr

SYNDICAT COT
CHU DE DIJON
1 Bd Jeanne d'Arc - BP 57808
N 21019 DIJON Cedex
Tel. 03 80 39 84 83 ou 03 80 13 85 25
Fax 03 80 39 84 83